



# L'ACTION MUNICIPALE

Votre Municipalité vous informe • JANVIER 2017



**Bruno Laroche, maire**  
450 563-2505 #2235  
blaroche@saint-hippolyte.ca



**Gilles Beauregard**  
Maire-suppléant,  
finances et communications  
450 563-2505 #2507



**Yves Dagenais**  
Sports, loisirs  
et plein air  
450 563-2505 #2503



**Chantal Lachaine**  
Culture, bibliothèque  
et vie communautaire  
450 563-2505 #2502



**Denis Lemay**  
Travaux publics  
et sécurité publique  
450 563-2505 #2506



**Donald Riendeau**  
Service de l'urbanisme  
450 563-2505 #2504



**Bruno Allard**  
Service de l'environnement  
450 563-2505 #2505

## Discours du budget 2017

### Présenté par Bruno Laroche le 12 décembre 2016

*Chers concitoyennes, chers concitoyens,  
chers membres du conseil,*

Planifier un budget dans un contexte municipal c'est d'abord et avant tout savoir se doter de moyens permettant de concrétiser une vision de l'avenir. Vous le savez sans doute, cet exercice budgétaire constitue déjà le huitième pour notre administration municipale. Or, depuis 2009, les membres du conseil partagent la même vision, soit celle d'offrir à la population un milieu de vie de qualité pour toutes les générations de citoyens mais également, des services qui correspondent aux attentes de notre communauté, dans une approche de saine gestion.

### Une vision porteuse d'avenir

Cette vision est celle qui aura porté nos actions au cours des huit dernières années et permis à Saint-Hippolyte de se distinguer comme une Municipalité proactive dans sa distribution de services, ses projets et son administration en plus d'être reconnue comme un modèle laurentien de développement durable. Il faut souligner toute l'énergie déployée à la mise en valeur et à la préservation de notre magnifique territoire et les projets qui furent réalisés dans une approche éco-responsable. Nous avons ainsi pu maintenir le développement immobilier, sans pour autant altérer notre patrimoine environnemental.

Ce budget, tout comme ceux qui l'ont précédé depuis notre entrée en poste, s'appuie donc sur un plan d'action réaliste qui respecte d'abord la capacité de payer des contribuables. C'est dans cet esprit qu'il a été élaboré, en tenant compte de l'excellente santé financière de la Municipalité et ce, dans le respect des objectifs de développement que s'était fixés le conseil municipal.

C'est avec fierté que je dépose aujourd'hui un budget qui comporte une baisse du taux de taxation de 0,02 \$ passant de 0,70 \$ à 0,68 \$ du

100 \$ d'évaluation. Tout comme l'an dernier, le conseil municipal accorde donc à ses citoyens une réduction du compte de taxe, plus généreuse encore cette année. Ces baisses représentent 135 000 \$ de moins en 2016 dans les coffres de la Municipalité et 270 000 \$ en 2017 et elles s'avèrent les premières en 20 ans à être accordées aux contribuables de Saint-Hippolyte. Le budget 2017 s'élève à 12 349 385 \$, ce qui représente une faible augmentation par rapport à 2016, soit moins de 0.5%. En plus de permettre une réduction du fardeau fiscal des contribuables, ce budget assure une diminution de la dette avec un remboursement anticipé de l'ordre de 244 900 \$. La baisse du taux de taxe de 0,02 \$, représente, à titre d'exemple, une baisse de 50 \$ pour une maison unifamiliale moyenne évaluée à 250 000 \$. De plus, le tarif annuel pour les matières résiduelles sera maintenu à 155 \$ malgré l'ajout d'un nouveau service de collecte de matières organiques.

### Un modèle de saine gestion

C'est dans un esprit de continuité, mais également de rigueur et de persévérance, que s'inscrit donc le budget 2017. À ce titre, je ne peux passer sous silence le travail colossal réalisé par nos différents services municipaux, qui ont largement contribué à mettre en œuvre ce modèle de gestion responsable, en resserrant le cadre budgétaire dans lequel ils sont appelés à puiser leurs revenus de fonctionnement. Ceci aura conduit à une très faible augmentation du budget d'opération de 22 000 \$ pour 2017 malgré l'augmentation des dépenses et l'indexation normale prévue annuellement pour les salaires de l'administration municipale.

Nous ne pouvons qu'être fiers de ce tour de force réalisé dans un contexte de compressions budgétaires, dans une ère où les contraintes et les défis de financement se font de plus en plus nombreux dans le domaine municipal. Le chemin parcouru depuis huit ans est énorme et ces réalisations pavent la voie à un avenir prometteur pour toute notre communauté, qui profite déjà d'un milieu de vie plus attrayant.

Pour accroître notre richesse collective, nous devons nous doter des infrastructures nécessaires. Or, même si les investissements des dernières années ont été substantiels, cet exercice budgétaire met en lumière un taux d'endettement qui demeure beaucoup moins important que le taux d'endettement des municipalités de même taille. La dette payable par l'ensemble de la population était de 6 347 897 \$ en 2009 alors qu'au 31 décembre 2016, elle sera de 8 243 689 \$ et ce, malgré les nombreux projets et réalisations des huit dernières années ayant nécessité du financement pour plus de 7 813 000 \$. On peut ainsi penser à la construction de la nouvelle bibliothèque, à l'aménagement de la rue principale, au parc Bourget et aux autres parcs, au garage municipal, à la nouvelle caserne, à la réfection de nos routes, à l'acquisition de nouveaux équipements et à la bonification de notre réseau de sentiers au Centre de plein air Roger-Cabana.

### Promesses tenues

Notre administration s'est rapidement démarquée par sa capacité de respecter ses engagements. Parmi ceux-ci, la revitalisation du noyau villageois, qui figurait en tête de liste de nos priorités et qui se poursuivra au cours des prochaines années avec un important projet au parc Roger-Cabana. Déjà, le cœur de notre village a évolué pour devenir peu à peu ce carrefour de la culture, du plein air et de la vie communautaire que nous souhaitons tant bâtir, en étroite collaboration avec les citoyens de Saint-Hippolyte.

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil municipal de même que la direction générale et l'ensemble de nos services qui, par leur rigueur et leur engagement de tous les instants, ont contribué à l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés.

**Bruno Laroche, Maire**

## Retour sur ma campagne électorale provinciale

Je me dois de faire un retour sur la récente campagne électorale provinciale mais surtout, sur les nombreuses manifestations de soutien que j'ai reçu des citoyens(es) de Saint-Hippolyte et qui m'auront beaucoup touché.

Plusieurs l'ont compris, en acceptant l'invitation de la CAQ mon intention n'était pas d'abandonner les intérêts de la population hippolytoise mais, bien au contraire, de les représenter autrement. Vous le savez sans doute, je suis et demeurerai toujours profondément attaché à Saint-Hippolyte, le coin de pays qui m'a vu grandir...

Je tiens à remercier tous les citoyens(es) qui, au cours des derniers mois, m'ont soutenu dans ce nouveau défi politique. Plusieurs m'ont ainsi exprimé toute leur fierté de voir leur maire se présenter comme député, certains affirmant avec humour qu'ils acceptaient de me « prêter » à la CAQ...

Je sors grandi et riche de cette expérience que je pourrai désormais mettre à profit pour le bénéfice des citoyens de Saint-Hippolyte. Vos marques d'encouragement ont largement contribué à préserver ma détermination à vouloir offrir à notre communauté, un milieu de vie et des services de qualité. Soyez assuré que j'entends poursuivre avec toute l'intégrité, l'enthousiasme et la transparence qui a toujours caractérisé notre administration municipale, ce deuxième mandat que vous nous avez confié il y a près de 4 ans.

**Bruno Laroche**

# Bibliothèque et Culture

Exposition du 19 janvier au 22 février



Marie-Pier Leclerc

Réverbération | Slippery Echoes

## Marie-Pier Leclerc, peintre

Diplômée de l'Université Concordia en Beaux-Arts avec distinction, la talentueuse peintre Marie-Pier Leclerc a présenté de nombreuses expositions solo et collective dans les Laurentides au cours des dernières années.

Depuis le tout début de son parcours artistique, Marie-Pier Leclerc s'intéresse aux effets picturaux de l'eau. Elle porte une attention particulière aux réflexions qu'elle renvoie, sa lumière, sa transparence et surtout, sa façon de briser et de transformer les corps. L'autoportrait occupe également une place importante dans sa pratique. L'exposition *Réverbération | Slippery Echoes* porte sur les vibrations et la diffusion de l'être humain à travers sa propre image. Elle représente le calme et le tumulte, la lumière et la noirceur, l'apparence et la réalité, le silence et l'écho.

« Je n'ai jamais vu mon propre visage. J'ai vu ma réflexion. J'ai vu mon image. J'ai vu autrui. Je vois mon visage par dédoublement. Tout comme une éclaboussure, je ne peux me voir sans l'entremise de la photographie. Cette photographie, qui, à la manière du liquide reflète et déforme ma perception. Il en résulte alors un soi figé. Éphémère. »

### Vernissage

Le jeudi 19 janvier de 17 h à 19 h

Bouchées apéritives et rafraîchissements seront servis !

### Appel de dossiers pour expositions

Artistes en art visuel sont invités à soumettre leur candidature pour de futures expositions à la bibliothèque. Merci de faire parvenir votre dossier à l'adresse courriel suivante : [ambraun@saint-hippolyte.ca](mailto:ambraun@saint-hippolyte.ca)

- Curriculum vitae
- Démarche artistique (1 page maximum)
- 3 à 5 photos de vos œuvres récentes en format JPG



### HEURES D'OUVERTURE

Mardi et mercredi  
13 h - 20 h

Jeudi et vendredi  
10 h - 20 h

Samedi  
10 h - 15 h



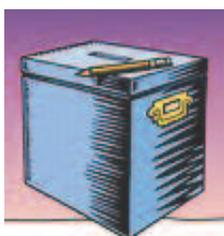
450 224-4137  
[biblio@saint-hippolyte.ca](mailto:biblio@saint-hippolyte.ca)  
[www.saint-hippolyte.ca](http://www.saint-hippolyte.ca)  
[www.mabibliotheque.ca](http://www.mabibliotheque.ca)

2258, chemin des Hauteurs  
Saint-Hippolyte

## À votre service

### Commentaires et suggestions

Votre opinion compte. C'est pourquoi une boîte, spécialement identifiée à cet effet, est mise à votre disposition près du comptoir de prêts. Il suffit d'inscrire vos commentaires et suggestions ainsi que vos coordonnées afin qu'un membre de l'équipe puisse faire un suivi adéquat.



### Spécial St-Valentin

#### Je m'emballe pour toi !

Du 1<sup>er</sup> au 14 février, choisissez à l'aveuglette un livre thématique, soigneusement emballé, parmi notre sélection. Osez ajouter du piquant à votre quotidien !

## Programmation régulière

### Heure du conte

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois de 10 h 30 à 11 h 30  
Heure du conte suivie d'un bricolage

### Scrabble

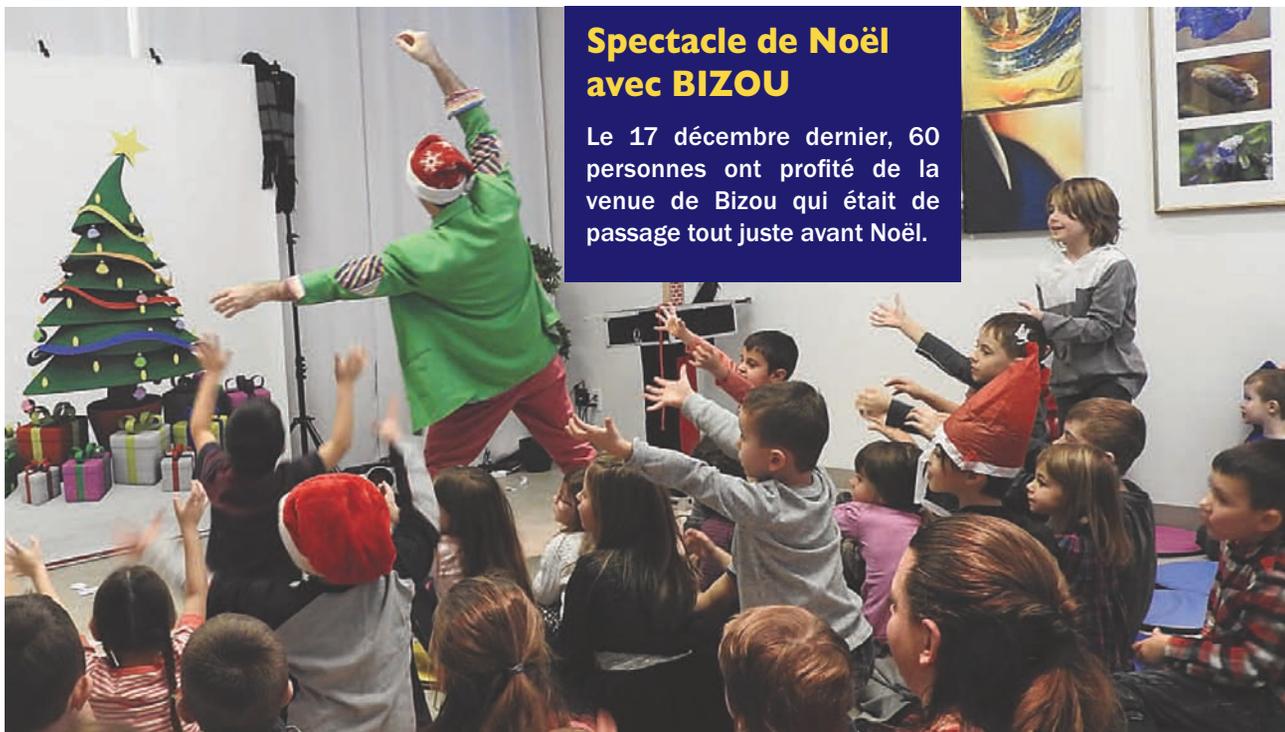
Chaque jeudi de 13 h à 16 h

### Cercle de lecture

2<sup>e</sup> vendredi de chaque mois de 10 h à 12 h

### Spectacle de Noël avec BIZOU

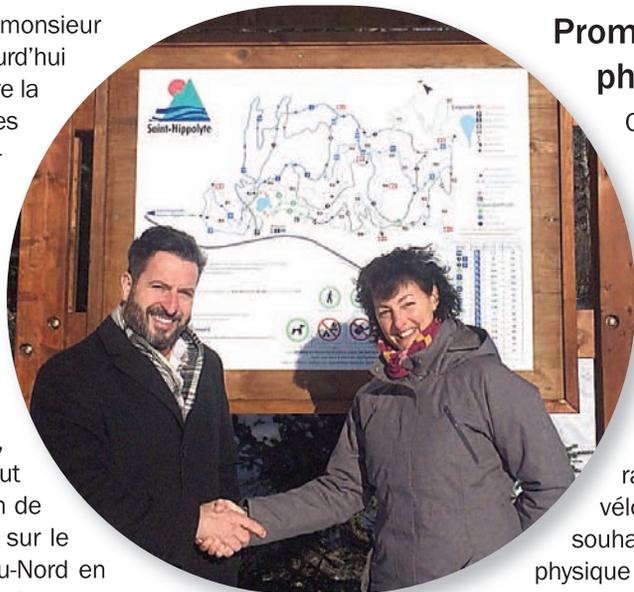
Le 17 décembre dernier, 60 personnes ont profité de la venue de Bizou qui était de passage tout juste avant Noël.



# Loisirs et Plein air

## La Municipalité de Saint-Hippolyte se joint aux Centres d'Activités Physiques Rivière-du-Nord

Le maire de Saint-Hippolyte, monsieur Bruno Laroche, a annoncé aujourd'hui la signature d'une entente entre la Municipalité et les Centres d'Activités Physiques Rivière-du-Nord (CAPRDN). Cette nouvelle association, qui permettra aux citoyens de la Municipalité de se prévaloir de la tarification « résident » aux activités des CAPRDN, sera en vigueur dès janvier 2017. Anciennement connu sous l'acronyme CREPS, CAPRDN est un organisme à but non-lucratif qui a pour mission de promouvoir l'activité physique sur le territoire de la MRC Rivière-du-Nord en utilisant, depuis 1974, les installations sportives déjà en place dans la région.



**Bruno Laroche, maire  
et Manon Des Lauriers,  
directrice du CAPRDN.**

### Promouvoir l'activité physique

Ce nouveau partenariat s'inscrit dans la volonté de la Municipalité d'encourager les citoyens à l'activité physique et aux saines habitudes de vie. En plus de poursuivre le développement du réseau de sentiers du Centre de plein air Roger-Cabana et d'offrir un terrain de jeu de plus en plus intéressant aux amateurs de randonnée, de ski de fond et de vélo de montagne, la Municipalité souhaite également stimuler l'activité physique par un plus large éventail de cours de groupe. Cette entente constitue donc une excellente façon d'y parvenir.

### Tarification réduite

À titre de membres, les citoyens de Saint-Hippolyte pourront ainsi participer à une foule d'activités, proposées par des moniteurs formés et certifiés dans leurs disciplines respectives. Divisée selon les groupes d'âges suivants : 0-5 ans, 6-11 ans, 12-15 ans ou 16 ans et plus, la programmation des CAPRDN est à l'avant-garde des tendances dans le domaine de l'activité physique. Une panoplie de cours en salle ou en plein air, en passant par le club p'tite bougeotte des tout-petits et une multitude de cours en piscine seront désormais à la portée des familles de Saint-Hippolyte, à la tarification résident soit la moitié du prix !

### Accès à une programmation régionale

Le Service des loisirs de la Municipalité travaillera de concert avec les CAPRDN afin de mettre sur pied une programmation locale de cours en exploitant les locaux disponibles à Saint-Hippolyte ainsi que les installations du Centre de plein air Roger-Cabana. Toutefois, les citoyens pourront aussi se prévaloir du tarif « membre », pour l'ensemble des activités offertes par les CAPRDN, incluant celles offertes dans les autres municipalités membres soit Saint-Colomban, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie. La population hippolytoise tirera donc de nombreux avantages de ce partenariat puisqu'elle aura désormais accès à une vaste programmation d'activités s'adressant à toute la famille et ce, à moindre coût.

## Projet de 1,8 M \$ au parc Roger-Cabana

### Construction d'un nouveau bâtiment multifonctionnel

C'est avec beaucoup de fierté que le maire de Saint-Hippolyte, monsieur Bruno Laroche, a annoncé la construction d'un bâtiment multifonctionnel évalué à 1.8 M \$, au Centre de plein air Roger-Cabana. Le projet, réalisé par la firme Mario Allard architectes, s'amorcera dès le printemps prochain et le nouvel édifice devrait être inauguré à l'automne 2017.



### Vocations multiples

Le bâtiment remplacera l'actuel pavillon situé au parc Roger-Cabana que les nostalgiques désignent encore comme « le Bivouac ». Proposant une vaste salle multisport destinée à accueillir les amateurs de plein air qui fréquentent le centre pour pratiquer le ski de fond, la raquette, la marche ou le vélo de montagne, le nouveau bâtiment hébergera également les bureaux du Service des loisirs en plus de permettre la tenue des assemblées du conseil et la location de salles aux organismes communautaires. L'édifice sera aussi plus approprié pour offrir les nombreux cours de groupe (mise en forme, yoga, etc.) qui figurent au sein de la programmation du Service des loisirs de la Municipalité.

### Démarche de revitalisation

Selon le maire Bruno Laroche, ce projet de construction s'inscrit dans une importante démarche, amorcée il y a huit ans, visant la revitalisation du noyau villageois. « Après la mise aux normes des bâtiments de l'hôtel de ville et du garage municipal, l'aménagement de la rue principale de même que la construction de la nouvelle bibliothèque et de

la nouvelle caserne, il importait de miser sur le développement de nos infrastructures de plein air. L'an dernier, nous avons ainsi ajouté plusieurs kilomètres de nouveaux sentiers au réseau du Centre Roger-Cabana mais nous devons maintenant posséder les installations nécessaires pour accueillir davantage de visiteurs sur le site. L'ancien bâtiment était non seulement devenu désuet mais il ne pouvait accueillir qu'un nombre restreint de personnes. » Le maire a également tenu à préciser que les bureaux actuels du Service des loisirs nécessitaient d'être relocalisés, notamment en raison d'un manque grandissant de stationnement. « Comme la majeure partie des activités de loisirs offertes par la Municipalité se déroulent au Centre de plein air Roger-Cabana, il semblait tout naturel de relocaliser les locaux de ce service dans le nouveau bâtiment. » de conclure Bruno Laroche.

On peut obtenir plus de renseignements sur le projet du nouveau bâtiment Roger-Cabana en consultant le [saint-hippolyte.ca](http://saint-hippolyte.ca).



## Randonnée nocturne en raquettes

Le samedi 28 janvier, à compter de 18 heures, se tiendra la deuxième édition de la randonnée nocturne en raquettes au Centre de plein air Roger-Cabana.

Les participants, munis de raquettes et de lampes frontales, seront guidés à travers les sentiers enneigés pour une randonnée d'environ 1 h 30.

Un goûter et un verre de vin seront ensuite servis à l'intérieur du pavillon.

Coût de l'activité	Location de raquettes
10 \$ résidents	5 \$ résidents
20 \$ non-résidents	10 \$ non-résidents

Inscriptions jusqu'au 20 janvier

Maison des loisirs ou [www.saint-hippolyte.ca](http://www.saint-hippolyte.ca)



## Prenez part au Festival d'hiver en famille !

Encore une fois cette année, l'équipe du Service des loisirs est heureuse de convier petits et grands à son FESTIVAL D'HIVER !

### Au programme :

**ANIMATION,  
JEUX & ACTIVITÉS SPORTIVES,  
BARBECUE,  
MUSIQUE  
ET CHASSE AU TRÉSOR !**

Toutes ces activités sont gratuites !

C'est un rendez-vous à ne pas manquer le samedi 18 février, de 11 h à 15 h au Centre de plein air Roger-Cabana.

## ERRATUM



**INFO-LOISIRS  
HIVER 2017**

Pour les passes de saison « FAMILLE », on devrait lire prix par personne vivant à la même adresse et non prix pour deux personnes vivant à la même adresse.

## Le chauffage au bois

Le chauffage résidentiel au bois constitue une source importante d'émission de contaminants dans l'air aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des résidences.

En effet, lors de la combustion, un poêle ou foyer non certifié mal entretenu et mal utilisé, émet une grande quantité de particules fines dans l'atmosphère. Celles-ci peuvent avoir des effets nocifs sur la santé des gens sensibles à la pollution de l'air.

Depuis 2009, il est interdit au Québec de fabriquer, de vendre et de distribuer des appareils de chauffage au bois non conformes aux normes environnementales de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'United States Environmental Protection Agency (US EPA).

### Les appareils répondant aux normes EPA :

- réduisent de 60 à 90 % les émissions de particules et de fumée ;
- consomment 33 % moins de combustible pour une même production de chaleur.

### Voici comment augmenter l'efficacité de votre appareil de chauffage au bois, tout en réduisant les émissions de polluants :

- Faites installer votre appareil certifié par un professionnel pour assurer le respect des normes ;
- Suivez les instructions d'entretien du fabricant ;
- Installez un thermomètre sur le tuyau de fumée et assurez-vous de garder la température de la fumée entre 350 °F et 400 °F ;
- Utilisez du bois propre et sec et brûlez du bois dur plutôt que du bois tendre ;



- Utilisez uniquement du papier journal propre, du carton compressé ou du bois d'allumage sec pour démarrer le feu ;
- N'utilisez jamais d'essence, de kérosène ou d'autre accélérateur ;
- Ne brûlez ni ordures, ni plastique, ni bois peint ou traité, ni pneus, car ceux-ci libèrent des produits toxiques dans l'air ;
- Enlevez l'excédent de cendres afin de ne pas bloquer les orifices d'entrée d'air ;
- Faites ramoner votre cheminée au moins une fois par année.

## Programme de subvention de couches lavables



La Municipalité reconduit, en 2017, son programme de subvention de couches lavables qui a pour objectif de réduire la quantité de matières résiduelles envoyée au site d'enfouissement. Une subvention de 200 \$ sera ainsi remise aux parents qui décident de poser un geste bénéfique à l'environnement et qui achèteront des couches réutilisables. Les conditions pour être admissible à la subvention sont les suivantes :

- Être résident permanent et fournir une preuve de résidence (permis de conduire encore valide, compte de taxes le plus récent, compte de services) ;
- Fournir une preuve d'achat comportant les informations suivantes :
  - le nom et les coordonnées du détaillant ;
  - la date de l'achat ;
  - le nombre de couches achetées (afin d'être admissible, il faut acheter un ensemble d'au moins 20 couches réutilisables) ;
- L'enfant doit être âgé de moins d'un (1) an au moment de l'achat desdites couches ;
- Fournir une preuve de naissance (certificat de naissance, déclaration de naissance).

Veuillez noter que les couches réutilisables doivent avoir été achetées après le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le formulaire de demande de subvention est disponible au [www.saint-hippolyte.ca](http://www.saint-hippolyte.ca).

Pour toute question concernant le programme, vous pouvez contacter madame Mélanie Paquette, au 450 563-2505 poste 2-229 ou à [mpaquette@saint-hippolyte.ca](mailto:mpaquette@saint-hippolyte.ca).

### Alarmes incendie non fondées

**90 secondes pour une protection sans fausse note!**

Une alarme incendie non fondée est un signal indiquant le déclenchement d'un système d'alarme incendie, relié à un centre de télésurveillance, et provoquant le déplacement inutile des pompiers. Plus de neuf alarmes incendie sur dix reçues par les centres de télésurveillance s'avèrent non fondées.

### Conseils pour éviter les alarmes non fondées

- Faites installer les détecteurs de fumée du système d'alarme loin des sources de fumée ou de vapeur d'eau : cuisine, pièce avec foyer, salle de bain ou atelier ;
- Optez pour des détecteurs photoélectriques : ils sont moins sensibles à la fumée légère et à la vapeur, responsables de plusieurs alarmes non fondées ;
- Bien que l'activation de la fonction de délai soit facultative, il est fortement recommandé de la faire activer à l'intérieur d'une propriété privée. Renseignez-vous auprès de votre centre de télésurveillance ou du spécialiste qui en fait l'entretien ;
- Apprenez comment fonctionne votre système d'alarme et enseignez-le aux occupants de votre demeure ;
- Assurez-vous que le numéro de téléphone de votre centre de télésurveillance soit inscrit sur ou près du clavier de commande du système ;
- Faites remplacer les détecteurs de fumée tous les 10 ans ;
- Procédez à des essais deux fois par année pour assurer leur bon fonctionnement ;
- Nettoyez fréquemment l'extérieur des détecteurs de fumée à l'aide d'un aspirateur. N'ouvrez cependant pas le boîtier. Communiquez avec votre centre de télésurveillance si le système se déclenche ;
- Prévenez votre centre de télésurveillance à la suite d'une panne électrique ou téléphonique. Testez ensuite votre système ;
- Inspectez les piles de votre système d'alarme et assurez-vous que leurs bornes ne sont pas corrodées. S'il y a corrosion ou fuite de liquide, faites-les vérifier par un spécialiste.

### Pour une installation professionnelle

Programmez le système avec un premier délai de base de 30 secondes où l'alarme sonne seulement dans la demeure. Si un occupant a appuyé sur une touche du clavier de contrôle, le système devra permettre un second délai de 60 secondes pour composition du code d'accès, ce qui évitera la transmission de l'alarme au centre de télésurveillance et cessera la sonnerie.

Conclusion

#### Réaction : 90 secondes pour éviter une alarme!

N'oubliez pas que l'activation de la fonction de délai de la transmission du signal d'alarme accorde un maximum de 90 secondes aux occupants pour vérifier le bien-fondé de l'alarme et, le cas échéant, pour l'annuler en composant le code d'accès au clavier du système.

#### Enfin, rappelons-nous qu'une alarme non fondée :

- Coûte cher à la Municipalité et aux contribuables, compte tenu des effectifs qu'elle monopolise ;
- Est passible d'une amende lors d'un deuxième déclenchement non fondé dans la même année ;
- Accapare les pompiers et les retarde pour de véritables urgences, pouvant ainsi compromettre la sécurité des citoyens ;
- Entraîne les intervenants d'urgence à exposer leur vie et celle de leurs concitoyens lors de déplacements à grande vitesse.

**Être consciencieux et prudent évite les fausses alarmes. Il en est de la responsabilité de chacun d'en réduire le nombre!**